



sofirex
expertise-comptable_conseil_accompagnement
alliés pour réussir

GUIDE METIER

La gestion des métiers du transport

- Etre parfaitement soutenu et sécurisé sur les questions juridiques relatives à votre profession,
- Bénéficier d'un savoir-faire spécifique en matière comptable, fiscale et sociale,
- Etre alerté sur les zones sensibles de votre activité,
- Profiter des outils les plus adaptés pour pérenniser et développer votre activité dans les meilleures conditions.

**« Vous créez, reprenez ou dirigez actuellement une entreprise de transport routier ?
Le cabinet Sofirex est spécialisé dans ce secteur d'activité et vous fait bénéficier
d'un accompagnement privilégié. »**

LES PERFORMANECES SOFIREX

● Une parfaite connaissance de l'environnement juridique de la profession

Sofirex vous informe dans le détail sur le règlementation propre à l'activité :

- Les obligations qui conditionnent l'accès à la profession
- Les obligations en cours d'activité : établissement d'un protocole de sécurité, tenue d'un document de suivi, installation d'un chronotachygraphe, respect de l'interdiction de circulation.
- Les règles de sécurité inhérente à la profession.
- Les normes françaises et européennes d'exercice de la profession.

● Un savoir-faire spécifique sur les questions comptables, fiscales, sociales du métier

Les caractéristiques propres à la profession induisent des principes en matière comptable, fiscale et sociale spécifiques

- Mise en place du plan comptable professionnel
- Comment bien gérer le coût des attestations de transport intérieur ?
- Comment bien gérer une facturation souvent complexe ?
- Quelles conditions d'application de la TVA ?
- Comment bien gérer la durée du temps de travail ?
- Qu'en est-il de la loi dite « loi de modernisation des transports » et de son contrat de progrès ?
- Comment gérer la formation ?
- Quel régime des frais et des indemnités mettre en place ?
- Quelle convention collective et quels organismes sociaux spécifiques ?

Une vigilance particulière et accrue sur certain aspect de votre profession

- Les risques liés au démarrage de l'activité : capacité financière et besoins en fonds de roulement, nécessité d'établir un plan prévisionnel d'exploitation pour la constitution du parc de véhicules, la bonne répartition des charges d'exploitation par centre de coût, la vigilance sur la qualité des intervenants sous-traitants...
- Les risques liés à l'activité : les infractions au code de la route et la responsabilité du dirigeant, la gestion des litiges, la gestion et le renouvellement du parc, la surveillance des consommations de gazole et de frais, les assurances et les sinistres, la gestion des trajets et des kilomètres à vide, la gestion de la trésorerie, le suivi de la TVA...